

Lettre

d'informations

aux professionnels de santé

Numéro 6



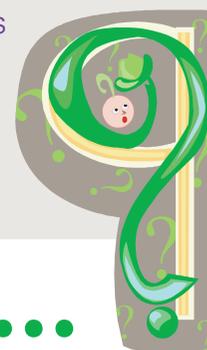
Les troubles urinaires

Recommandations à dire d'experts dans les affections spinocérébelleuses par le conseil médical et paramédical des associations AFAF, CSC, ASL

Edito

Des troubles urinaires peuvent apparaître dans l'évolution des pathologies spinocérébelleuses. Ils ne sont pas obligatoires, ils peuvent exister précocement, ils peuvent aussi ne jamais apparaître, mais ils devront être recherchés par le médecin d'autant qu'ils ne sont pas toujours repérés par le patient lui-même, qu'ils sont souvent minimisés voire niés par ce dernier. De plus à un signe fonctionnel particulier ne correspond pas une cause univoque.

Les questions qui se posent ...



Les deux principaux symptômes sont la dysurie et l'incontinence :

La **dysurie** (difficulté à émettre les urines) peut entraîner à bas bruit un retentissement sur le haut appareil urinaire. Ceci n'entraînera pas de gêne sociale, donc pas de demande explicite du patient.

Par contre, l'**incontinence**, gênante sur le plan fonctionnel, fera plus facilement l'objet d'une demande de la part du patient, alors qu'elle ne mettra pas directement les reins en danger.

Il n'y a donc pas de parallélisme entre le retentissement social et le retentissement rénal.

L'interrogatoire permet de préciser :

- la fréquence des mictions
- leur déclenchement : spontané ou différé ?
- leur qualité : en un ou plusieurs jets

Il sera complété par **un catalogue mictionnel**, sur plusieurs jours notant les heures de boissons, les heures de mictions, la quantité mictionnelle.



Bilan

Devant l'existence d'un trouble urinaire, qu'il s'agisse d'une dysurie, d'une impériosité mictionnelle ou d'une pollakiurie (émission fréquente de petites quantités d'urine), l'examen de choix est **le bilan urodynamique (BUD)**. Il permet de faire un diagnostic précis et de mettre en route un traitement adapté.

Une vessie hyperactive ou hypoactive, une incompetence du sphincter strié ou une hypertonie de celui-ci, une instabilité vésicale ou une dyssynergie vésico-sphinctérienne ne seront analysés que grâce à ce bilan.

Un **ECBU (examen cyto-bactériologique des urines)** sera systématiquement réalisé pour rechercher une infection urinaire qui peut évoluer à bas bruit et entraîner une aggravation neurologique notamment de la spasticité.

Une **échographie vésico-rénale** complétera le bilan à la recherche d'un résidu post mictionnel, d'une lithiase ou d'un retentissement sur le haut appareil.

Traitements

Les traitements sont médicamenteux, locaux ou locorégionaux.

Ils ont pour objectif de diminuer l'hyperactivité de la vessie et d'assurer une vidange complète et régulière de la vessie.

Surveillance

Attention aux traitements de longue durée car ces traitements, efficaces, peuvent dépasser leurs objectifs et par là-même devenir dangereux.

D'autre part, une situation satisfaisante peut se déséquilibrer rapidement : une lithiase, des hémorroïdes, un ongle incarné, une érosion cutanée peuvent entraîner ce genre de déséquilibre, ils sont à prendre en compte et à traiter avant tout autre geste.

C'est pourquoi, une fois le traitement institué, une surveillance régulière s'impose, clinique, échographique et biologique (ECBU). Si une bactériurie apparaît, il n'est pas justifié de la traiter s'il existe un résidu. Il faut rechercher une cause à ce résidu et essayer de le traiter.

Rédaction par le Conseil Médical et Paramédical de l'AFAF, ASL et CSC.

Il est présidé par le **Dr A. Dürr** (neurogénéticienne - Paris) et composé de **ML. Babonneau** (psychologue - Paris), **Dr P. Charles** (neurologue - Paris), **Dr F. Cottrel** (médecin de réadaptation - Paris), **Pr P. De Lonlay** (pédiatre métabolicienne - Paris), **E. Delumeau** (assistante sociale - Paris), **M. Gargiulo** (psychologue - Paris), **Dr C. Goizet** (généticien - Bordeaux), **Th. Hergueta** (psychologue - Paris), **A. Herson** (psychologue - Paris), **Dr D. Mazevet** (médecin de réadaptation - Paris), **Pr A. Munnich** (généticien - Paris), **MC. Nolen** (psychologue - Paris), **C. Pointon** (orthophoniste - Paris), **Pr L. Vallée** (neuropédiatre - Lille). Vous trouverez les coordonnées des professionnels de santé sur le site www.crng.org et sur les sites des associations : www.afaf.asso.fr – <http://assoc.wanadoo.fr/asl.spastic> - www.csc.asso.fr.

Vos réactions, vos questions au Conseil Médical et Paramédical, en écrivant à conseilmedicalataxie@yahoo.fr, ou au 12 place Brisset – 02500 Hirson.

Le fichier utilisé pour vous communiquer le présent document est déclaré auprès de la CNIL. En application des dispositions des articles 39 et suivants de la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès des présidents des associations citées. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements des données vous concernant.